

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance Ordinaire du 21 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq
Et le vingt-et-un du mois de JUILLET

Membres en exercice :	29
Membres présents :	24
Procurations :	4
VOTES :	28
POUR :	28
CONTRE :	0
ABSTENTIONS :	0
Date de convocation :	15/07/2025

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur Daniel SPAGNOU, Maire, s'est rassemblé à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur Daniel SPAGNOU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM/MMES SPAGNOU D. TEMPLIER JP. REYNIER C. PERARD F. PELOUX N. CODOUL B. LAUGIER N. LOUVION C. TOUCHE C. GARCIN F. GALLO C. CLARES P. BOY JP. GALANTINI V. JOURDAN E. ODDOU S. MUNS A. SCHMALTZ E. PAYAN L. MORARD S. PICHON H. CLEMENT JL. JAFFRE S. FERAUD S.

PROCURATIONS : MM/MMES. BRUNET M. à SPAGNOU D. RODRIGUEZ C. à TEMPLIER JP, GHERBI C. à CODOUL B. SEBANI S à FERAUD S.

ABSENT EXCUSE : DERDICHE C.

M. Hugo PICHON est élu secrétaire de séance.

2025-06-15-SP

OBJET : Mise à jour du tableau des emplois permanents communaux. Suppressions et créations de postes

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités de service, de modifier le tableau des emplois permanents communaux, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2025, étant précisé que des agents titulaires de la collectivité peuvent bénéficier d'un avancement de grade en application des lignes directrices de gestion en vigueur depuis le 01er janvier 2021 ou permettre le recrutement statutaire d'agents. Dans ce cadre il y a lieu d'opérer les créations et suppressions de postes suivantes.

- Création d'un poste d'adjoint technique principal de 1ere classe à temps complet, compte tenu de l'exécution de travaux techniques nécessitant des qualifications ou des habilitations professionnelles et afin d'être en charge de travaux ponctuels d'organisation et de coordination du Pôle Environnement (Distribution AEP).
- Création d'un poste d'adjoint technique principal de 1ere classe à temps non complet (30/35^e), compte tenu de l'exécution de travaux techniques nécessitant une expérience professionnelle au sein de la direction de la Culture.
- Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2eme classe à temps complet, compte tenu de l'exécution de travaux techniques nécessitant une polyvalence dans les domaines du traitement des eaux usées et des compétences électromécaniques au Pôle Environnement (Assainissement).
- Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2eme classe à temps complet, compte tenu de l'exécution de tâches polyvalentes au sein du Service de Police Municipale.
- Création d'un poste d'Assistant de Conservation Principal de 2^e classe à temps non complet (30/35^e) compte tenu du niveau particulier d'expertise dans les spécialités bibliothèque et documentation (Direction de la culture) ; un poste d'Assistant de Conservation à temps non complet (30/35^e) vacant sera supprimé.

- Création d'un poste de Gardien-Brigadier de Police Municipale à temps complet pour permettre le recrutement d'un agent, afin de redéployer l'effectif des agents de police municipale (Direction de la Sécurité Publique Locale) ; un poste de Brigadier-Chef Principal de Police Municipale à temps complet vacant sera supprimé.
- Création d'un poste d'adjoint d'animation à temps complet pour pérenniser un emploi de contractuel ; un poste vacant d'animateur principal de 1ere classe à temps complet sera supprimé.

Le Comité Social Territorial consulté le 07 juillet 2025 sur les suppressions de postes susmentionnées a émis un avis favorable.

**Ouï cet exposé, après en avoir délibéré
Le Conseil Municipal à l'unanimité**

- **ACCEPTE** les créations et les suppressions de postes désignées ci-dessus.
- **DIT** que les crédits correspondants seront prévus au budget communal.

Pour copie conforme,
Le Maire,
D. SPAGNOU